



Communiqué de presse – Paris, le 4 avril 2022

## **Convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2022**

Danone informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Mixte se tiendra le jeudi 26 avril 2022, à 14h30, à la Maison de la Mutualité – 24, rue Saint-Victor, 75005 Paris.

L'avis préalable de réunion et l'avis de convocation ont été publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, respectivement le 28 février et le 4 avril 2022. Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent dans ces avis.

Conformément à la réglementation en vigueur, les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des Actionnaires et peuvent être consultés sur l'espace « Investisseurs / Actionnaires / Assemblée Générale / 2022 » du site internet de Danone ([www.danone.com](http://www.danone.com)). Y figurent notamment l'avis de convocation et l'addendum à l'avis de convocation relatif au projet de résolution dont l'inscription à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale a été requise, en application des dispositions de l'article L.225-105 du Code de commerce, par des actionnaires représentant au total 0,8 % du capital social de la Société.